



Pôle Funéraire Public
Métropole de Lyon

Rapport d'activité 2018

Chambre funéraire de Corbas

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION

1.1 - Les caractéristiques générales de la délégation de service public

1.1.1 - Objet et étendue de la délégation

La délégation porte sur la gestion de la chambre funéraire de Corbas et comporte une part de travaux afin de rénover cet équipement préalablement à son exploitation.

1.1.2 - L'autorité délégante

La ville de Corbas

1.1.3 - Le délégataire

Pôle Funéraire Public - métropole de Lyon
société publique locale au capital de 600 000 euros
RCS Lyon 823 177 175
Siège social : 181 avenue Berthelot - 69365 Lyon cedex 07
Habilitation n°18-69-316

1.1.4 - La nature et la durée du contrat

Il s'agit d'une convention de délégation de service public de type affermage comportant d'importants travaux de restructuration et de rénovation de l'équipement remis.
Ce contrat est en vigueur depuis le 23 novembre 2017 pour une durée de 10 ans.

1.2 - Les caractéristiques du service.

1.2.1 - Les services fournis :

Conformément au contrat de délégation, le délégataire assurera, dès mise en service de la chambre funéraire rénovée, l'ensemble des activités relevant du service extérieur des pompes funèbres tel que défini à l'article L.2223-19 du Code général des collectivités territoriales dont la gestion de la chambre funéraire en application de l'article L.2223-38 du même code.

1.2.2 - Les travaux :

La chambre funéraire de Corbas nécessite la réalisation d'importants travaux afin de la mettre en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur, et afin de la rénover tout en créant un bureau de pompes funèbres pour accueillir les familles dans le cadre de l'organisation de funérailles.
Ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construire (PC 069 273 17 00036) accordé le 28 février 2018.

A la date du 31 décembre 2018, les travaux sont sur le point de s'achever, permettant ainsi l'ouverture de l'équipement au public au cours du premier trimestre 2019.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE-RENDU FINANCIER

2.1 - Le compte de résultat

Sans objet pour cette année.

2.2 - Méthode et élément de calcul économique annuel et pluriannuel

Sans objet pour cette année.

2.3 - Etat de variation du patrimoine immobilier

Sans objet pour cette année.

2.4 - Etat des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

Sans objet pour cette année.

2.5 - Compte-rendu de la situation des biens

Le renouvellement de l'habilitation de la chambre funéraire nécessite la réalisation d'importants travaux afin de la mettre en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur.

Ainsi, des travaux ont été entrepris à partir du mois de juin 2018 pour un montant de 230 000 euros hors taxes.

2.6 - Suivi du programme contractuel d'investissements

Sans objet pour cette année.

2.7 - Inventaire des biens de retour et des biens de reprise

Sans objet pour cette année.

2.8 - Engagements à incidence financière

Un prêt a été souscrit afin de financer les travaux nécessaires à la rénovation et à la remise en service de l'équipement.

Une personne est recrutée à temps complet pour assurer le fonctionnement de la chambre funéraire et la réception des familles. Elle sera présente sur le site, du lundi au vendredi, dès l'ouverture de la chambre funéraire.

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.

Sans objet pour cette année.

4. ANNEXE : COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

Sans objet pour cette année.